

ALARM SELF SECURITY

Découragez les cambrioleurs !

La société Alarm Self Security œuvre depuis trente ans pour la sécurité de votre habitation... ainsi que votre tranquillité



Mieux vaut tard que jamais... mais mieux vaut encore ne pas tenter les cambrioleurs ! Installer un système d'alarme, c'est un acte de prévention qui peut vous éviter bien des désagréments.

C'est aussi le métier de la société «Alarm Self Security», basée à La Louvière, créée en 1983, et qui peut donc se targuer de trente années d'expertise et d'expérience dans le domaine. Son fondateur, Jacques Vaisière, a cédé le relais l'an dernier à ses deux fils, David et Christophe. Ce sont eux qui gèrent désormais l'entreprise familiale qui emploie

actuellement onze personnes. Christophe est en charge de l'administration et David, de la gestion commerciale.

«En 30 ans, Alarm Self Security a réalisé plus de 7000 installations en intrusion, incendie et caméras. Nous en assurons pour la plupart encore la maintenance», expliquent David et Christophe.

La vente, l'installation et l'entretien de systèmes d'alarme représentent environ 70% de leur activité. Un secteur en plein boom. En raison, notamment de la hausse des cambriolages. «Souvent, des clients viennent se renseigner chez nous après avoir

été cambriolés. Une erreur. Le problème, c'est que beaucoup réfléchissent à investir, puis ils oublient ou bien se disent que cela n'arrive qu'aux autres. Le réveil est parfois difficile... Pourtant, ce n'est pas un investissement très cher.»

La tendance est différente quand il s'agit de nouvelles constructions. «Les propriétaires installent souvent un système dès que la maison est terminée. C'est plus sage.»

Le succès du sans fil

D'autant que les travaux prennent peu de temps et que le prix est modique. Il varie le plus souvent de 1.200 à 2.000 €. Et c'est encore moins cher si le client choisit un système sans fil, disponible depuis peu. «Il y a plusieurs avantages : pas de fil apparent, donc c'est plus esthétique, pas de murs à percer, c'est plus rapide à installer, donc ça coûte moins cher en câbles et en main d'œuvre. Nous en vendons de plus en plus.»

Outre les particuliers, Alarm

Self Security fournit les industriels. Ce sont en général de plus gros chantiers. «Nous fournissons et installons également des systèmes de détection incendie, ainsi que des systèmes CCTV (systèmes de vidéosurveillance équipé d'un système d'enregistrement), tant aux particuliers qu'aux industriels»

Avec en prime, quelques bons conseils offerts aux clients : «Nous leur rappelons ainsi que la loi interdit de filmer le domaine public devant son bâtiment, sauf dérogation demandée à la commune. Il est également interdit de filmer à l'intérieur de chez soi avec des mini caméras invisibles, ou d'enregistrer avec un micro. Nous fournissons toute la documentation nécessaire.»



Le label «Incert»

Bref, le service jusqu'au bout ! Avec une qualité garantie par le label «Incert», reconnu par les assurances. «Incert», diminutif pour INtrusion CERTification, est un label qui identifie, dans le domaine de la sécurité électronique, la qualité des produits vendus, ainsi que la qualité des entreprises les utilisant. Alarm Self Security dispose en outre d'une agrégation auprès du Ministère de l'Intérieur.



Un système d'alarme fonctionnel à partir de 999 € !

Quel que soit le domaine d'activité, ce que l'on attend d'une société à laquelle on fait appel, c'est qu'elle soit rapide et efficace. Chez Alarm Self Security, on prend les choses à cœur.

«Dès que nous recevons une visite ou un coup de fil d'un particulier qui souhaite installer un système d'alarme chez lui, on prend rendez-vous, on se déplace chez lui le lendemain ou le surlendemain en fonction des agendas respectifs. Nous rédigeons un devis (gratuit), que le futur client reçoit un ou deux jours plus tard au maximum. Si le devis est accepté, nous revenons sur place pour installer le système d'alarme. Si les disponibilités de chacun le permettent, tout peut donc être installé et fonctionnel dans les dix jours à partir du contact initial.»

Et pour un prix modéré. Chez Alarm Self Security, on trouve des systèmes d'alarme agréés à partir de 999,00 € TVAC. Ce qui inclut le matériel, la main d'œuvre, l'installation et la garantie de deux ans.

Ce système est entretenu chaque année afin d'en assurer son bon fonctionnement pendant de nombreuses années. Le contrat de service consiste en une visite annuelle sur site par un technicien de la société, l'accès au service de dépannage pendant et en dehors des heures de bureau (7 jours sur 7 et 24h sur 24) !

Réduction d'impôts

Et, cerise sur le gâteau, l'investissement dans un système d'alarme agréé donne droit à une réduction d'impôts. Vous pouvez introduire dans votre déclaration fiscale 30 % des dépenses avec un plafond. Le montant maximum indexé pour l'exercice d'imposition 2014 - revenus 2013 - s'élève à 750,00 €.

Certaines communes offrent également des primes, jusqu'à concurrence de 25% de l'investissement (plafonné). N'hésitez pas à vous renseigner !

D'autres investissements de sécurité peuvent entrer dans ce cadre de réductions d'impôts et de primes communales : vitrages anti-intrusion; systèmes de sécurité pour portes, fenêtres, volets, portes de garage, coupoles, lucarnes, soupiraux et barrières ; portes blindées; système de vidéosurveillance ; extincteurs (automatique ou non) à eau ou à poudre ; portes coupe-feu....

Alarm Self Security engage

Pour faire face à une nette hausse des commandes, Alarm Self Security a décidé de recruter deux techniciens qualifiés et expérimentés dans l'installation de systèmes d'alarme. Disposer d'une expérience dans les systèmes de caméras de surveillance et de détection incendie est un véritable plus. Alarm Self Security propose à cet effet un package salarial attrayant, ainsi que la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

CV à envoyer à info@alarme.be

Une équipe fidèle à votre écoute



Jacques Vaisière

Christophe Vaisière

David Vaisière



Michel Prévost

Anne-Sophie

Julien

Xavier



John

Frédéric

Steve

Giuseppe

ADRESSE :

Alarm Self Security - Rue de l'Olive 39 à 7100 La Louvière

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Tél. : 064/22.79.22 - Fax : 064/26.29.06 - E-mail : info@alarme.be - Site : www.alarme.be

INCERT : B-1504 - AGR.MIN. 20.0234.20